

25 Jul 2025 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2025](#)

Réformes en matière de soins de santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets apportant des réformes en matière de soins de santé.

Le premier avant-projet de loi vise à exécuter une série d'éléments concernant la réforme des soins de santé qui sont explicitement repris dans l'accord de gouvernement, comme par exemple le processus budgétaire relatif au budget des soins de santé de l'INAMI ou encore la révision et la modernisation du processus pour arriver aux tarifs conventionnels chez les dispensateurs. En outre, sont aussi reprises certaines adaptations de loi, par exemple pour renforcer le cadre d'application dans les cas de fraude grave dans le domaine de l'assurance maladie, ou encore pour prévoir le calendrier de la poursuite de la digitalisation et des simplifications administratives pour les dispensateurs qui y sont liées.

Le deuxième avant-projet vise à exécuter l'accord de gouvernement en ce qui concerne une évaluation et un renforcement de la Commission fédérale de contrôle. L'avant-projet de loi vise à améliorer et simplifier les procédures devant la Commission fédérale de contrôle, à élargir les moyens de constatation des inspecteurs attachés à la Commission et à étendre les pouvoirs de la Commission en matière de contrôle, d'enquête et de dénonciation des infractions à la législation sur la santé, y compris la loi sur l'exercice des professions de santé et la loi réglementant l'exercice de la chirurgie esthétique. L'avant-projet vise également à améliorer le respect du cadre légal en instaurant un système d'amendes administratives supplétives aux poursuites judiciaires.

Les avant-projets seront transmis pour avis au Conseil d'Etat

Avant-projet de loi-cadre

Avant-projet de loi modifiant la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be